

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 juillet 2015

MODERNISATION DU DROIT DE L'OUTRE-MER - (N° 2949)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 69

présenté par  
Mme Zanetti

-----

**ARTICLE 15 BIS A**

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« Le dernier alinéa de l'article L. 52-4 est complété par les mots : «

les mots :

« Après le mot : « sont », la fin du dernier alinéa de l'article L. 52-4 est ainsi rédigée : « applicables ni à l'élection des conseillers municipaux dans les communes de moins de 9 000 habitants ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.